

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 25 novembre 2020 à 19 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

12 853-11-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 854-11-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 11, 12 et 26 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2020
4. Dépôt des procès-verbaux de la séance du comité administratif tenue le 13 octobre 2020 et de la séance du comité administratif tenue le 17 novembre 2020
5. Liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2020
6. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2020
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
11. Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins – **Retiré**
12. Adoption du calendrier 2021 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins - **Retiré**
13. Adoption des prévisions budgétaires 2021
14. Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins
15. Régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins - Augmentation des cotisations patronales et des cotisations des participants actifs
16. Nomination d'un représentant de l'employeur indépendant au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins à titre de membre indépendant choisi par l'employeur
17. Dépôt du Rapport annuel sur le Règlement de gestion contractuelle
18. Demande de contribution de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) et transfert budgétaire
19. Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins (CJE)
20. Renouvellement du protocole d'entente MRC Les Moulins / Viagym pour l'année 2020-2021
21. Adoption du *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la MRC Les Moulins*
22. Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) accompagnée d'un projet de plan d'action 2020-2021
23. Approbation du renouvellement pour l'année 2020 du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) et autorisation de paiement (premier et deuxième versements)
24. Autorisation de prolongation de délai pour la fin des travaux et pour la remise des rapports finaux de projets dans le cadre des 3^e et 4^e appels de projets structurants pour améliorer les milieux de vie à l'organisme Fondation Dyson Moore/Jardins Moore (au 31 décembre 2021)
25. Autorisation à déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

26. Autorisation de signature – Entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) relativement à un guichet unique pour un service d'accompagnement aux PME (Accès entreprise Québec) - **Retiré**
27. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise La Coupe Cleen cut inc.
28. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Antoine Lagacé
29. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9308-6577 Québec inc. (Purificateur d'air AtmosC)
30. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 8612943 Canada Inc. (X3R Propulsion)
31. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-46 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
32. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-47 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
33. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-48 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
34. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-49 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
35. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-50 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
36. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-51 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
37. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-52 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

38. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-53 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
39. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-54 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
40. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-55 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
41. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-56 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
42. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-57 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
43. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-58 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
44. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-59 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
45. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-60 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
46. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-61 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
47. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-62 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
48. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-63 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

49. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-64 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
50. Autorisation de signature – Entente additionnelle de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2020-2021
51. Mandat relatif à une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins et transfert budgétaire
52. Mandat pour la production de vidéos pour la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité (PMD)
53. Autorisation de paiement à l'entreprise Tollé Agence Marketing – Mandat pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebbonne.ca) (deuxième et troisième versements)
54. Autorisation de paiement à l'entreprise Tollé Agence Marketing – Mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré (versement final)
55. Autorisation de paiement à l'entreprise Construction Vert Dure Inc. dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne (Premier versement)
56. Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée - Travaux de stabilisation sur une portion du ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche (Deuxième versement)
57. Autorisation de paiement à l'entreprise F. Longpré et fils - Travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans le secteur Lachenaie à Terrebonne (Premier versement)
58. Autorisation de paiement à l'entreprise F. Longpré et fils - Travaux de retrait d'obstruction sur le cours d'eau Cabane ronde, secteur chemin St-Philippe à Mascouche (Premier versement)
59. Autorisation de paiement à la firme NeoGIS - Détermination des cours d'eau dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
60. Mandat pour la réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
61. Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires – Année 2021
62. Colloque virtuel 2020 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
63. Appui à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) - Mémoire et note technique complémentaire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

64. Adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'actions du PDZA au schéma d'aménagement
65. Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses
66. Présentation et adoption du projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses
67. Examen et approbation du règlement numéro 1001-304 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones et les grilles des usages et normes pour le secteur du Vieux-Terrebonne et modifier le tableau des classes d'usages
68. Examen et approbation du règlement numéro 1001-316 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions sur les abris d'auto temporaires relativement au nombre autorisé et à la période d'autorisation
69. Examen et approbation du règlement numéro 1001-317 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-33 (boulevard Laurier)
70. Examen et approbation du règlement numéro 1001-320 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour les terrains situés en zone agricole
71. Examen et approbation du règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne numéro 1006-0022 modifiant son règlement numéro 1006 afin de retirer certains usages conditionnels qui visent le secteur du Vieux-Terrebonne et remplacent certains usages reliés aux restaurants et bars
72. Examen et approbation du règlement numéro 1002-011 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour les terrains situés en zone agricole
73. Examen et approbation de la résolution numéro 201013-18 de la Ville de Mascouche concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Projet Mon espace Atelier
74. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 18 novembre 2020
75. Autres sujets
76. Période de questions
77. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 855-11-20 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2020

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 856-11-20 Dépôt des procès-verbaux de la séance du comité administratif tenue le 13 octobre 2020 et de la séance du comité administratif tenue le 17 novembre 2020

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 octobre 2020, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 17 novembre 2020, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 857-11-20 Liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2020

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2020 au montant de 194 619,68\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Novembre 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-167 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 565,99 (divers postes budgétaires), pour le mois de novembre soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 858-11-20 Liste des chèques émis au mois d'octobre 2020

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2020, pour un montant de 488 881,44\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-168 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 289,53\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'octobre 2020, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 859-11-20 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2020* »).

ADOPTÉE

12 860-11-20 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 12 novembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 12 novembre 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 861-11-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 17 novembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 17 novembre 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 862-11-20 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 25 novembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 25 novembre 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 863-11-20 Adoption des prévisions budgétaires 2021

Après étude par le conseil :

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la MRC Les Moulins pour un total de 7 760 440,00\$, soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé « *MRC Les Moulins – Prévisions budgétaires 2021* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 864-11-20 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'indexer les salaires des employés de la MRC Les Moulins pour l'année 2021 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la grille salariale soit majorée de 2 % au 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

12 865-11-20 Régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins - Augmentation des cotisations patronales et des cotisations des participants actifs

CONSIDÉRANT le Règlement 134-6 portant sur le Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le Rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 préparé par la firme AON, il y a lieu d'augmenter les cotisations patronales de 0,19% et les cotisations des participants actifs de 0,19%, et ce, afin d'assurer la santé financière du régime;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 134-6 permet déjà d'augmenter les cotisations patronales et les cotisations des participants actifs sans excéder 10% chacun du salaire de chaque participant actif ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des cotisations susmentionnées porterait les cotisations patronales et les cotisations des participants actifs à 9,19% chacun du salaire de chaque participant actif ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'augmentation des cotisations patronales et des cotisations des participants actifs de 0,19% chacun afin de les porter à 9,19% chacun, et ce, en raison du Rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 préparé par la firme AON et afin d'assurer la santé financière du régime, le tout tel que déjà permis par le Règlement 134-6 portant sur le Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 866-11-20

Nomination d'un représentant de l'employeur indépendant au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins à titre de membre indépendant choisi par l'employeur

CONSIDÉRANT QUE les enjeux reliés à l'administration des régimes de retraite sont de plus en plus complexes;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Terrebonne a décidé de choisir un membre indépendant qui pourra apporter davantage d'expertise sur les comités de retraite de la Ville de Terrebonne (cadres, cols blancs, cols bleus, policiers et pompiers), notamment en matière de gouvernance et de gestion des actifs et des passifs des caisses de retraite;

CONSIDÉRANT QU'il est également dans l'intérêt de la MRC Les Moulins de se doter d'un tel membre indépendant pour siéger au sein du comité de retraite de la RAIM et de la MRC des Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le membre indépendant est désigné par l'employeur tel que stipulé à l'article 11.1.2 d) du texte portant sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Pierre Lavigne, à titre de membre indépendant à compter du 26 novembre 2020 selon les honoraires professionnels suivants, à la charge des comités de retraite :

- 600,00\$ pour une participation à une réunion d'une demi-journée (4 heures ou moins et préparation); et
- 200,00\$ pour une participation et préparation à une assemblée annuelle.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Alain Dupré pour le travail accompli au cours des huit (8) dernières années à titre de membre votant indépendant représentant de l'employeur au sein du comité de retraite.

ADOPTÉE

12 867-11-20

Dépôt du Rapport annuel sur le Règlement de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, une municipalité doit déposer, au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle.

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le *Rapport annuel sur l'application du Règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle* soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 868-11-20

Demande de contribution de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT la demande de support financier de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), pour une entente de partenariat pour la réalisation d'un tout nouveau projet-pilote réalisé par sa cellule d'achat local, Achète chez nous;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation financière de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une contribution de 8 000,00\$ à la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), pour une entente de partenariat pour la réalisation d'un tout nouveau projet-pilote réalisé par sa cellule d'achat local, Achète chez nous.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert budgétaire suivant :

De 8 000,00\$ du poste budgétaire numéro 2621-419 «*Honoraires professionnels*», vers le poste budgétaire numéro 2622-976 «*Chambre de commerce et d'industrie* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-169 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 8 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 «*Chambre de commerce et d'industrie* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 869-11-20

Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins (CJE)

CONSIDÉRANT la demande de support financier pour l'année 2020-2021 du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins afin de contribuer à maintenir des services de qualités dédiés aux jeunes adultes du territoire de la MRC Les Moulins et de permettre de mettre en place des initiatives qui répondent aux besoins identifiés en matière d'intégration professionnelle chez les jeunes de la région ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une contribution de 20 000,00\$ au Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins pour l'année 2020-2021.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-170 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-978 «*Carrefour jeunesse-emploi*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 870-11-20 Renouvellement du protocole d'entente MRC Les Moulins / Viagym pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club de gymnastique Viagym Inc.;

CONSIDÉRANT le plan de développement organisationnel produit à l'initiative de Viagym et la mise en place des principales recommandations qui en découlent ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Club de gymnastique Viagym Inc. et la MRC Les Moulins visant le financement du bail du local permanent s'est terminé le 11 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite aux changements organisationnels apportés par le conseil d'administration et la nouvelle direction, les termes de l'entente demeurent adéquats ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler, aux mêmes termes et conditions, le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym Inc. prévoyant notamment, le financement du bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2020 au 11 septembre 2021, soit indexé de 1,8072%.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-171 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 238 296,36\$, incluant les taxes applicables et l'indexation, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 « *Club Viagym* ».

ADOPTÉE

12 871-11-20 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assujettir les membres des comités de la MRC Les Moulins, à un code d'éthique et de déontologie;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la MRC Les Moulins* soit et est adopté.

QUE les membres de tous les comités de la MRC Les Moulins soient assujettis au *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la MRC Les Moulins* et qu'ils doivent compléter et signer annuellement, la déclaration de conflit d'intérêts dudit Code ainsi que dans les trente (30) jours de tout changement.

QUE la présente résolution et le *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la MRC Les Moulins* soient transmis aux membres de tous les comités de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 872-11-20

Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) accompagnée d'un projet de plan d'action 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure l'Entente 2020-2021 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) relativement au soutien financier dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier accompagnée d'un projet de plan d'action 2020-2021, auprès du l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le projet de plan d'action 2020-2021 du Programme d'appui aux collectivités (PAC), lequel doit accompagner la demande de soutien financier susmentionnée.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment, accompagnée d'un projet de plan d'action 2020-2021.

ADOPTÉE

12 873-11-20

Approbation du renouvellement pour l'année 2020 du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) et autorisation de paiement (premier et deuxième versements)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 350-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente avec le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à verser à l'organisme AMINATE, sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées dans ladite entente, une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente susmentionnée est renouvelable par période successive d'un (1) an, et ce, conditionnellement à l'approbation de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de renouveler ladite entente pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente susmentionnée, une somme de 30 000,00\$ est payable dès maintenant, les états financiers vérifiés ayant été déposés ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le renouvellement, pour l'année 2020, de l'entente avec le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 10 350-04-16.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'une somme de 30 000,00\$ à l'organisme AMINATE, les états financiers vérifiés ayant été déposés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-172 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$, poste budgétaire 2622-98 «AMINATE», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 874-11-20

Autorisation de prolongation de délai pour la fin des travaux et pour la remise des rapports finaux de projets dans le cadre des 3e et 4e appels de projets structurants pour améliorer les milieux de vie à l'organisme Fondation Dyson Moore/Jardins Moore (au 31 décembre 2021)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 043-06-19 et 12 495-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi de subventions relativement aux projets de l'organisme Fondation Dyson Moore/Jardins Moore, et ce, dans le cadre des 3^e et 4^e appels de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour la fin des travaux du projet dans le cadre du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie est expiré;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour la fin des travaux du projet dans le cadre du 4^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie est expiré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le délai pour la fin des travaux des projets structurants susmentionnés et par conséquent, prolonger également le délai pour la remise des rapports finaux ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une prolongation de délai pour la fin des travaux des projets de l'organisme Fondation Dyson Moore/Jardins Moore, dans le cadre des 3^e et 4^e appels de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, au 31 octobre 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une prolongation de délai pour la remise des rapports finaux des projets de l'organisme Fondation Dyson Moore/Jardins Moore, dans le cadre des 3^e et 4^e appels de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

12 875-11-20 Autorisation à déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes.

QUE le préfet et / ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 876-11-20 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise La Coupe Clean Cut inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise La Coupe Clean Cut inc.;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise La Coupe Clean Cut inc.

ADOPTÉE

12 877-11-20 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Antoine Lagacé

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Antoine Lagacé;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Antoine Lagacé.

ADOPTÉE

12 878-11-20 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9308-6577 Québec inc. (Purificateur d'air AtmosC)

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise 9308-6577 Québec inc. (Purificateur d'air AtmosC);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9308-6577 Québec inc. (Purificateur d'air AtmosC).

ADOPTÉE

12 879-11-20 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 8612943 Canada Inc. (X3R Propulsion)

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise 8612943 CANADA INC. (X);

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 8612943 Canada Inc. (X3R Propulsion).

ADOPTÉE

12 880-11-20 Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-46 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-46 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 45 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 45 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-46 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 45 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 45 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 45 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-173 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 881-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-47 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-47 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 45 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 45 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-47 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 45 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 45 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 45 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-174 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 882-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-48 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-48 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-48 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-175 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-49 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-49 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-49 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-176 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 884-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-50 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-50 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-50 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-177 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 885-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-51 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-51 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-51 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-178 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 886-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-52 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-52 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-52 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-179 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 887-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-53 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-53 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-53 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-180 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 888-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-54 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-54 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt additionnel de 7 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt additionnel de 7 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-54 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt additionnel de 7 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 7 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-181 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 889-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-55 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-55 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-55 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-182 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 890-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-56 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-56 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-56 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-183 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 891-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-57 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-57 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'hébergement et de services de restaurations;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-57 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'hébergement et de services de restaurations.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-184 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 892-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-58 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-58 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'hébergement et de services de restaurations;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-58 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'hébergement et de services de restaurations.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-185 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-59 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-59 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-59 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-186 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 894-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-60 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-60 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-60 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-187 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 895-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-61 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-61 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-61 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$ dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-188 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 896-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-62 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-62 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-62 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-189 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 897-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-63 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-63 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 41 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 41 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-63 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 41 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 41 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 41 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-190 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 898-11-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-20-11-64 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-11-64 du compte rendu de sa rencontre du 18 novembre 2020, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-11-64 du compte rendu de la rencontre du 18 novembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-191 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 899-11-20

Autorisation de signature – Entente additionnelle de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 445-02-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente additionnelle pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2020-2021);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente additionnelle pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2020-2021.

ADOPTÉE

12 900-11-20

Mandat relatif à une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite effectuer une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme LJM Conseil, datée du 2 octobre 2020 au montant de 13 733,20\$, excluant les taxes, pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme LJM Conseil pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins, pour un montant de 13 733,20\$, excluant les taxes, conformément à la soumission de ladite firme datée du 2 octobre 2020.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert budgétaire suivant:

De 13 733,20\$ au poste budgétaire numéro 2621-419 « *Honoraires professionnels* », vers le poste budgétaire numéro 2622-418 « *Honoraires professionnels* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-192 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 733,20\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 901-11-20

Mandat pour la production de vidéos pour la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité (PMD)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour production de vidéos pour la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité (PMD);

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise David Laramée Producteur Vidéo, datée du 17 novembre 2020, au montant de 3 320,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise David Laramée Producteur Vidéo, datée du 17 novembre 2020, au montant de 3 320,00\$, excluant les taxes, pour la production de vidéos pour la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité (PMD).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-193 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 3 320,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 902-11-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Tollé Agence Marketing – Mandat pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebbonne.ca) (deuxième et troisième versements)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 788-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Tollé Agence Marketing, pour des services professionnels en graphisme pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebbonne.ca) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des mandats susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Tollé Agence Marketing, numéro DV4938, datée du 11 novembre 2020, au montant de 4 890,00\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat pour des services professionnels en graphisme pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebbonne.ca) pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Tollé Agence Marketing, numéro DV4953, datée du 17 novembre 2020, au montant de 4 890,00\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat pour des services professionnels en graphisme pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebbonne.ca) pour la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement, à l'entreprise Tollé Agence Marketing, d'un montant total de 9 780,00\$ excluant les taxes, équivalent à l'état d'avancement du mandat pour des services professionnels en graphisme pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebbonne.ca) de la MRC Les Moulins.

QUE la somme de 9 780,00\$, excluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-341 « *Publicité - information* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-139 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 788-09-20.

ADOPTÉE

12 903-11-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Tollé Agence Marketing – Mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré (versement final)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 688-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Tollé Agence Marketing, pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Tollé Agence Marketing, numéro DV4859, datée du 9 octobre 2020, au montant de 7 680,00\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Tollé Agence Marketing, numéro DV4887, datée du 22 octobre 2020, pour un crédit au montant de 90,00\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Tollé Agence Marketing, numéro DV4908, datée du 26 octobre 2020, au montant de 7 680,00\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Tollé Agence Marketing, numéro DV4952, datée du 17 novembre 2020, au montant de 10 240,00\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement, à l'entreprise Tollé Agence Marketing, d'un montant total de 25 510,00\$, excluant les taxes, équivalent à l'état d'avancement du mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins.

QUE la somme de 25 510,00\$, excluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-111 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 688-06-20.

ADOPTÉE

12 904-11-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Construction Vert Dure Inc. dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne (Premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 662-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Construction Vert-Dure Inc., pour un montant de 21 700,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Construction Vert-Dure Inc., datée du 19 octobre 2020, au montant de 20 615,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 24 novembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 20 615,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Construction Vert-Dure Inc., conformément à la facture datée du 19 octobre 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir, à Terrebonne.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-104 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 662-06-20.

ADOPTÉE

12 905-11-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée - Travaux de stabilisation sur une portion du ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche (Deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 689-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 121 849,36\$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 30 octobre 2020, au montant de 10 103,30\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de l'entreprise Tetra Tech Inc., datée du 19 novembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 10 103,30\$, excluant les taxes, à l'entreprise Alide Bergeron & Fils., conformément à la facture datée du 30 octobre 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche, sous la surveillance de la firme Tetra Tech Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-112 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 689-06-20.

ADOPTÉE

12 906-11-20 Autorisation de paiement à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée - Travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans le secteur Lachenaie à Terrebonne (Premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 690-06-20 le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée, pour un montant de 40 458,14\$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans le secteur Lachenaie à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 26 octobre 2020, au montant de 31 354.78\$, incluant les taxes et incluant la retenue de 10%;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 19 novembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 31 354.78\$, incluant les taxes et incluant la retenue de 10%, à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée conformément à la facture datée du 26 octobre 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans le secteur Lachenaie à Terrebonne.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-113 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 690-06-20.

ADOPTÉE

12 907-11-20 Autorisation de paiement à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée - Travaux de retrait d'obstruction sur le cours d'eau Cabane Ronde, secteur chemin St-Philippe à Mascouche (Premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 792-09-20 le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée, pour un montant de 4 964,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de travaux de retrait d'obstruction en amont du chemin St-Philippe sur le cours d'eau Cabane Ronde, à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 22 octobre 2020, au montant de 4 715,80\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 19 novembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 4 715,80\$, excluant les taxes, à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée conformément à la facture datée du 22 octobre 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation de travaux de retrait d'obstruction en amont du chemin St-Philippe sur le cours d'eau Cabane Ronde, à Mascouche.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-142 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 792-09-20.

ADOPTÉE

12 908-11-20

Autorisation de paiement à la firme NeoGIS - Détermination des cours d'eau dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 503-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 594-05-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme NeoGIS pour un mandat de détermination des cours d'eau dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), pour un montant total de 4 987,50\$ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 691-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme NeoGIS pour ajouter un élément au mandat susmentionné pour analyser la portion en urbain, pour un montant total de 1 050,00\$ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture de la firme, datée du 5 novembre 2020, pour un montant de 6 037,50\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des mandats susmentionnés et la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 19 novembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement final d'un montant de 6 037,50\$, excluant les taxes, à la firme NeoGIS conformément à la facture datée du 5 novembre 2020 et équivalent à l'état d'avancement des mandats de détermination des cours d'eau dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit n° 2020-78 et n° 2020-114 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 12 594-05-20 et 12 691-06-20.

ADOPTÉE

12 909-11-20 Mandat pour la réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation de l'indice de la qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Groupe Hémisphères, datée du 18 novembre 2020, au montant de 31 815,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de l'indice de la qualité de la bande riveraine (IQBR), dans le cadre du programme susmentionné;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Groupe Hémisphères, datée du 18 novembre 2020, au montant de 31 815,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de l'indice de la qualité de la bande riveraine (IQBR).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-194 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 31 815,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* » soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 910-11-20 Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires – Année 2021

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et Éco-Nature pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les MRC participant audit programme d'échantillonnage auront accès à toutes les données issues des divers suivis de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE 10 des 27 stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service prévoit de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage entre les MRC, le tout tel que détaillé dans ladite offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) participe financièrement pour un montant de 25 000,00\$;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2021, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au COBAMIL la somme de 18 778,05\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2021, le tout selon les termes et modalités suivantes :

- 1er versement (40%) le 1^{er} avril 2021;
- 2^{ème} versement (35%) le 15 juillet 2021;
- 3^{ème} versement (25%) à la présentation des résultats.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-195 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 18 778,05\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 911-11-20

Colloque virtuel 2020-2021 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

CONSIDÉRANT la tenue du colloque virtuel 2020-2021 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, soit et est autorisée à assister au colloque virtuel 2020-2021 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ). Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-196 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Aménagement et urbanisme - Congrès, Colloque* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 912-11-20

Appui à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) - Mémoire et note technique complémentaire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) annonçait le lancement de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, usagers et partenaires de la mobilité sont invités par l'ARTM à donner leur opinion sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de mémoires se terminera le 14 décembre 2020 et que les séances d'audition des mémoires se tiendront entre le 13 et le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le PSD de l'ARTM vise à établir des stratégies de mobilité durable appuyées sur la politique de mobilité durable 2030 du ministère des Transports du Québec (MTQ) et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement de l'ARTM doit proposer une amélioration des services de transport collectif à l'échelle métropolitaine basée sur les besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord est une région à part entière, dotée d'une offre d'emploi abondante et diversifiée, d'un cadre de vie agréable et de formules de développement adaptées aux principes de la durabilité recommandée par la CMM;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la couronne Nord jouent un rôle de plus en plus important et structurant au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal autant en termes de croissance démographique que d'essor économique et social;

CONSIDÉRANT QUE ce rôle prendra encore de l'importance suite à la pandémie comme le démontrent très clairement les tendances récentes;

CONSIDÉRANT QUE la croissance socio-économique des municipalités de la couronne Nord exerce une rétention de plus en plus importante des déplacements internes de ses résidants et que la part modale de l'auto est largement prééminente;

CONSIDÉRANT QUE partout sur le réseau routier de la couronne Nord, la situation concernant la congestion routière n'a cessé de s'accroître, et ce, de façon dramatique;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a adopté, unanimement, un mémoire eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance des recommandations et des enjeux communs qui se dégagent du mémoire de la TPÉCN eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le dépôt du mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif de l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), aux MRC de la couronne Nord et à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

ADOPTÉE

12 913-11-20

Adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’arrimer le plan d’actions du PDZA au schéma d’aménagement

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été présenté et adopté ;

CONSIDÉRANT QU’une séance de consultation publique sur le projet de règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’arrimer le plan d’actions du PDZA au schéma d’aménagement, s’est tenue le 14 mai 2019 à 18h30, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 2^e étage du 710, boul. des Seigneurs, Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’arrimer le plan d’actions du PDZA au schéma d’aménagement.

Les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu’une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

12 914-11-20

Avis de motion en vue de l’adoption du Règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’apporter des correctifs à des dispositions diverses

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion en vue de l’adoption du règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’apporter des correctifs à des dispositions diverses.

12 915-11-20

Présentation et adoption du projet de règlement en vue de l’adoption du Règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’apporter des correctifs à des dispositions diverses

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d’aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses et le document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et de Mascouche devront apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-16.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-16, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

12 916-11-20

Examen et approbation du règlement numéro 1001-304 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones et les grilles des usages et normes pour le secteur du Vieux-Terrebonne et modifier le tableau des classes d'usages

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-304 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones et les grilles des usages et normes pour le secteur du Vieux-Terrebonne et modifier le tableau des classes d'usages;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-304 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones et les grilles des usages et normes pour le secteur du Vieux-Terrebonne et modifier le tableau des classes d'usages.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 917-11-20 Examen et approbation du règlement numéro 1001-316 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions sur les abris d'auto temporaire relativement au nombre autorisé et à la période d'autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-316 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions sur les abris d'auto temporaire relativement au nombre autorisé et à la période d'autorisation;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-316 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions sur les abris d'auto temporaire relativement au nombre autorisé et à la période d'autorisation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 918-11-20 Examen et approbation du règlement numéro 1001-317 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-33 (boulevard Laurier)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-317 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-33 (boulevard Laurier);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-317 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-33 (boulevard Laurier).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 919-11-20 Examen et approbation du règlement numéro 1001-320 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour les terrains situés en zone agricole

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-320 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour les terrains situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-320 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour les terrains situés en zone agricole.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 920-11-20 Examen et approbation du règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne numéro 1006-022 modifiant son règlement numéro 1006 afin de retirer certains usages conditionnels qui visent le secteur du Vieux-Terrebonne et remplacent certains usages reliés aux restaurants et bars

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation son règlement numéro 1006-022 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de retirer certains usages conditionnels qui visent le secteur du Vieux-Terrebonne et remplacent certains usages reliés aux restaurants et bars;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1006-022 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de retirer certains usages conditionnels qui visent le secteur du Vieux-Terrebonne et remplacent certains usages reliés aux restaurants et bars.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 921-11-20

Examen et approbation du règlement numéro 1002-011 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour les terrains situés en zone agricole

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1002-011 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour les terrains situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1002-011 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour les terrains situés en zone agricole.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 922-11-20

Examen et approbation de la résolution numéro 201013-18 de la Ville de Mascouche concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Projet Mon espace Atelier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation la résolution numéro 201013-18 concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), Mon espace Atelier - Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.2, 137.3 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la résolution numéro 201013-18 de la Ville de Mascouche concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), Mon espace Atelier - Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 923-11-20

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 18 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 18 novembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 18 novembre 2020, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

12 924-11-20

Clôture de la séance

Il est proposé et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe

